

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belgeDéposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur**03 FEV. 2026**

Greffe

N° d'entreprise : **0441 754 925**

Nom

(en entier) : **ETUDES TRAVAUX REALISATIONS AUTOMATIONS**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Tienne aux Balouches 19 - 5002 Saint-Servais****Objet de l'acte : Projet de scission Partielle**

En application des articles 12 :8 - 12 :59 & suivants du code des sociétés et des associations en abrégé « CSA », les organes d'administration des sociétés FABRICATION TOLERIE ELECTRIQUE en abrégé FTE & ETUDES TRAVAUX REALISATIONS AUTOMATIONS en abrégé ETRA » plus amplement décrites ci-après ont décidé de présenter à leurs assemblées générales respectives le présent projet de scission partielle en vertu duquel la société FABRICATION TOLERIE ELECTRIQUE (ci-après la société partiellement scindée) transfère à la société à responsabilité limitée ETUDES TRAVAUX REALISATIONS AUTOMATIONS (ci-après la société absorbante), sans dissolution, une partie de son patrimoine, activement et passivement, moyennant attribution aux actionnaires de la société partiellement scindée d'actions de la société absorbante.

Les organes d'administration ont décidé de proposer à leurs assemblées générales respectives de faire application des articles 12 :62 1^{er} dernier alinéa et 12 :65 du CSA afin de simplifier les formalités et procédures de la restructuration envisagée. Par conséquent, il ne sera pas rédigé de rapport de l'organe d'administration (article 12 :61 du CSA) ni de rapport d'un expert-comptable externe (article 12 :62 du CSA) sur le présent projet de scission partielle.

Mentions légales reprises à l'article 12 :59 du CSA

1) Identifications des sociétés participantes

Société absorbante

Société à responsabilité limitée « ETUDES TRAVAUX REALISATIONS AUTOMATIONS »

Objet social

Selon acte sous seing privé établi en date du 1er octobre 1990, la société a pour objet

« bureau d'études et de réalisations en matière de travaux électriques, électroniques, électricité industrielle et du bâtiment ; calculs de résistance des matériaux,...

Commerce de détails et appareils électriques, électroniques, électro-ménagers, logiciels, ...

Immobilière de gestion et marchands de biens ».

Le siège social est établi à 5002 Saint Servais – rue Tienne aux Balouches n° 19

Société partiellement scindée

Société Anonyme FABRICATION TOLERIE ELECTRIQUE

Objet social

« fabrication de cadres métalliques ou d'ossatures pour la construction et leurs éléments (tours, mâts, armatures, ponts, etc.)

- la fabrication de cadres métalliques pour équipements industriels (cadres pour hauts fourneaux, matériels de manutention, etc.)

- la fabrication de constructions préfabriquées principalement en métaux:

baraques de chantier, éléments modulaires pour expositions, cabines téléphoniques, etc.

- fabrication de structures métalliques ou de fermetures métalliques pour la construction

- les travaux d'installation électrotechnique dans des bâtiments de:

• câbles et appareils électriques

• câbles de télécommunications

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- câblage de réseau informatique et de télévision par câble, y compris les fibres optiques
- paraboles
- installations d'éclairage
- capteurs électriques d'énergie solaire
- systèmes électriques d'alarme sans surveillance comme les alarmes incendie et les alarmes contre les effractions

- la connexion d'appareils électriques et d'électroménagers
- l'installation de systèmes de chauffage électriques par panneau rayonnant
- placement du système CCTV (type de système de surveillance par caméra)
- placement et remplacement de jauges numériques «

Le siège social est établi à 5002 Saint Servais – rue Tienne aux Balouches n° 19

II) Rapport d'échange

Il est proposé de procéder à la scission sur base des situations comptables arrêtées au 31 décembre 2025. Aucune soulté en espèces ne sera due dans le cadre de la présente opération.

Le rapport d'échange est fixé comme suit :

Les actionnaires de la société partiellement scindée recevront en échange de leur apport 1135 actions de la société absorbante.

III) Modalités de remise des actions

La remise des actions de la société absorbante aux actionnaires de la société scindée sera accomplie par et sous la responsabilité de l'organe d'administration de la société absorbante. Cette remise a lieu au siège social de la société absorbante par inscription au registre de ses actions au plus tard dans le mois de la décision de scission partielle.

IV) Date à partir de laquelle les actions donnent droit aux bénéfices

Les actions nouvelles de la société absorbante donneront le droit de participer aux bénéfices dès le moment de la prise d'effet de la scission partielle tel que déterminé en application de l'article 12 :69 alinéa 2 du CSA.

V) Date à partir de laquelle les opérations de la société à scinder sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société bénéficiaire.

Toutes les opérations accomplies par la société partiellement scindée et se rapportant aux éléments actifs et passifs transférés seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante à partir du 1er jour du mois qui suit l'approbation par l'Assemblée Générale de la scission partielle envisagée.

VI) Les droits attribués par la société bénéficiaire aux actionnaires de la société à scinder

Sans objet

VII) Les émoluments attribués à l'expert-comptable externe

Sans objet

VIII) Avantage particulier attribué aux membres de organes d'administration

Sans objet

IX) Description et répartition des éléments du patrimoine

a) Nature du bien

ENTREPOT

o Commune NAMUR

o Situation R DU FOND DU MARECHAL 23

o Détail du bien Bâtiment industriel

o Nature du bien pour le revenu cadastral ENTREPOT

Division cadastrale 92120

Nom de la division cadastrale

NAMUR 9 DIV/SUARLEE/

Section F

Visualisation du plan parcellaire

CadGIS Viewer

Composition

•Industriel bâti (ou artisanal ou commercial avec outillage)

oSuperficie 6028 m2

oRevenu cadastral non indexé 11054 €

•Matériel et outillage sur une parcelle bâtie

oRevenu cadastral non indexé 711 €

•Matériel et outillage sur une parcelle bâtie

oRevenu cadastral non indexé 2194 €

b)Nature du bien TERRAIN

Division cadastrale 92120

Nom de la division cadastrale

NAMUR 9 DIV/SUARLEE/

Section F

Visualisation du plan parcellaire

CadGIS Viewer

Composition

•Ordinaire non bâti

oSuperficie 2123 m2

oRevenu cadastral non indexé 18 €

X)Répartition aux actionnaires de la société à scinder

Sur base de l'actif net de la société absorbante à savoir

-Actif net 220.000 €

-Patrimoine représenté par 200 actions

-Valeur nette d'une action soit 1100 €

Les organes d'administration proposent de remettre aux actionnaires de la société scindée 1135 actions de la société absorbante.

Cette valorisation permettra aux actionnaires apporteurs de préserver leurs droits eu égard au patrimoine ainsi apporté dans la société absorbante.

Les sociétés participantes à l'opération envisagée donnent procuration à Monsieur Sébastien Degraux NN 77 05 18 191 48, faisant pour les présentes élection de domicile à 5100 Jambes – Chaussée de Liège 624 A, avec pouvoir de substitution, aux fins d'accomplir les formalités de publications visées à l'article 12 :59 du CSA, à savoir le dépôt du présent projet de scission par chaque société au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et sa publication par extrait aux annexes du Moniteur belge.

Pour l'organe d'administration